

## Le SAS ENAF

***Les CEMEA Rhône-Alpes interviennent depuis plusieurs années au titre d'association complémentaire de l'enseignement public dans les académies de Grenoble et de Lyon. Il s'agit d'un travail en partenariat avec l'Education Nationale dans le cadre de notre Convention Pluriannuelle d'Objectifs.***

Les ENAF ou Enfant Nouvellement Arrivé en France sont les jeunes de moins de 18 ans qui habitent sur le territoire depuis moins de deux ans. Des structures scolaires existent pour ces enfants et ces jeunes adolescents, les classes d'initiation - CLIN - pour le niveau primaire et les classes d'adaptation - CLA - pour le collège, peu pour les jeunes de 16 à 18 ans.

L'académie de Lyon, en partenariat avec les CEMEA, a mis en place un dispositif d'accueil spécialisé au sein du lycée professionnel Hélène Boucher de Vénissieux qui permet de recevoir les jeunes par groupes de 15. L'objectif affiché de cette action : « Acquérir les fondamentaux de la langue française en vivant au maximum de situations de communication, ainsi que l'acquisition de la culture et de la connaissance du fonctionnement de la société française » dans le but de réintégrer une formation scolaire ou professionnelle.

Le parcours de ces jeunes avant l'entrée dans le dispositif passe par un repérage par les centres d'informations et d'orientation, après que les familles aient signés un contrat d'accueil et d'intégration auprès de l'agence d'accueil des migrants. Cette condition exclu de fait les étrangers en situation irrégulière et les demandeurs d'asile pour restreindre le dispositif aux primo arrivants. Ils passent alors par le centre Michel Delay, centre académique qui assure les missions de CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés et des enfants du voyage). Ce centre se charge de leur faire passer des tests de connaissance scolaire et de compréhension du français avant de les diriger vers un dispositif. Le SAS ENAF s'adresse à des jeunes ayant des rudiments de français leur permettant

d'échanger en français (plus ou moins précisément) et ayant un passé scolaire dans leur pays d'origine. Les résultats de ces positionnements sont envoyés à la direction du lycée qui organise un entretien avec le jeune et sa famille avant de décider de l'intégrer ou non dans la classe.

L'année scolaire est divisée en deux sessions de 5 mois chacune permettant à 30 nouveaux arrivants de bénéficier du dispositif. Le nombre de place étant limité à 15 par session, des dossiers sont refusés à chaque recrutement.

Au lycée, l'emploi du temps de ces jeunes se partage entre les 18 heures hebdomadaires de cours de français dispensés par un professeur de Français Langue Etrangère (FLE) de l'Education Nationale et les activités socioculturelle destinée à favoriser la socialisation des nouveaux arrivants. Ces activités socioculturelles sont organisées et menées par une animatrice des CEMEA pour la deuxième année. Elles permettent aux jeunes de découvrir la culture et la société française et de les accompagner dans la construction d'un projet professionnel et/ou scolaire. Durant la première session de cette année scolaire, les jeunes devraient donc apprendre à se repérer dans l'agglomération lyonnaise, découvrir les arts plastiques et le théâtre. Ils travailleront avec une troupe professionnelle et se rendront aussi à des représentations en lien avec un travail fait en classe par le professeur.